

APTITUDE AU TRANSPORT

PORCS TRANSPORTABLES SANS RESTRICTIONS

Hernie

- Pas de plaie à vif
- Pas d'ulcère
- Pas d'infection apparente
- Pas douloureuse à la palpation
- Ne touche pas le sol
- Ne gêne pas le mouvement (Les membres arrière ne touchent pas la hernie quand l'animal marche)

Petits porcs

- Pas émaciés
- Pas de fièvre
- Préférable de les rassembler dans un même compartiment

Queue

- Légèrement endommagée

Dispositions spéciales :

- Transport local seulement
- Transport direct vers endroit approprié (traitement, abattage)
- Litière suffisante
- Chargé en dernier, déchargé en premier
- Isolé (2-3 animaux max. / compartiment)
- Transport direct à l'abattoir, sans passer par l'encan ou les parcs de rassemblement

PORCS FRAGILISÉS TRANSPORTABLES AVEC DISPOSITIONS SPÉCIALES*

Blessures et plaies

- Blessure aiguë au pénis
- Engeldure aiguë avant transport
- Prolapsus rectal ou vaginal seulement
- Plaies ouvertes ou lacérations (autres que sur hernie)
- Abcès (sans fièvre ni souffrance)

État de santé

- Mise bas (48 dernières h)
- Castration non guérie
- Respiration laborieuse (bruyante)
- Aveugle des deux yeux
- Ballonnement (ni faible ni couché ni émacié)
- Infirmes de naissance

Boiterie

- Se lève seul
- Marche seul en portant son poids sur ses quatre pattes
- Motricité imparfaite permise

PORCS INAPTES NON TRANSPORTABLES*

Hernie

- Avec plaie à vif
- Avec ulcère
- Avec infection apparente
- Douloureuse à la palpation
- Touche le sol
- Gêne au mouvement (Les membres arrière touchent la hernie quand l'animal marche)

Blessures et plaies

- Plaie saignant abondamment
- Plaie qui occasionne des souffrances
- Plaie rendant le porc non ambulateur
- Plaie rendant le porc inapte ou épuisé
- Porc mourant ou en état de choc
- Membres ou bassin fracturés
- Prolapsus utérin

Boiterie

- Incapacité à se lever seul
- Incapacité à demeurer debout seul
- Incapacité à mettre son poids sur une patte pour marcher
- Démarche hésitante et le porc s'arrête (douleur)

En tout temps, les porcs fiévreux ou souffrants ne peuvent pas être transportés

État de santé

- Fièvre
- Incapacité à se lever seul
- Émaciation et faiblesse (maigreur extrême)
- Essoufflement, épuisement, stress ou souffrant du syndrome du porc stressé
- Ballonnement (si porc faible ou couché ou émacié)
- Truie en fin de gestation (100 jours et plus)

*S'applique si l'animal rencontre une ou plusieurs de ces conditions

RECOMMANDATIONS – À LA FERME

Voici les recommandations à respecter correspondant à la démarche à suivre dans l'organisation du transport des animaux fragilisés pour optimiser le travail de tous les intervenants.

Durant l'élevage, l'éleveur doit :

- ☑ Dépister tôt les cas problèmes
- ☑ Isoler et traiter les porcs le plus vite possible
- ☑ Décider d'expédier l'animal avant qu'il ne soit plus transportable
- ☑ Euthanasier rapidement les animaux qui ne répondent pas aux traitements

Avant l'expédition, l'éleveur doit :

- ☑ Aviser le transporteur lors de la planification du voyage à l'abattoir
- ☑ Montrer le porc fragilisé au transporteur ou l'aviser **AVANT** de commencer à charger
- ☑ Ne jamais essayer de cacher à son transporteur la condition d'un animal à risque

Le transporteur doit :

- ☑ Isoler les animaux fragilisés dans un compartiment convenable si cela ne risque pas de détériorer leur état
- ☑ Évaluer si le porc sera apte à débarquer à l'abattoir seul sur ses quatre pattes
- ☑ Prendre la décision finale d'embarquer ou non l'animal fragilisé
- ☑ Transporter directement un animal fragilisé à l'abattoir sans passer par un encan ou un parc de rassemblement

